

*Département des Pyrénées orientales*

**COMMUNE DE BOMPAS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux et le onze juillet

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de convocation : 5 juillet 2022

Membres en exercice : 29

Présents : Mesdames et Messieurs Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-Francis FRANCHET, Sylvie TROTIN, Dominique TEXTORIS, Jérôme CATHALA, Claude CAMPS, Bernard MARY, Lucy FERRER, Colette GONZALVEZ, Pierre TILLOIS, Yolande LAFRANCAISE, Christophe MONELLS, Alain GRIEU, Caroline LANGLAIS

Absents excusés :

M. Arnaud TREMOUILLE, ayant donné procuration à M. Jean-Francis FRANCHET

Mme Marie DARNER, ayant donné procuration à Mme Laurence AUSINA

M. Jean-Pierre SERRIE, ayant donné procuration à M. Gilles GUILLAUME

Mme Carole COLMENERO, ayant donné procuration à Mme Marie-Josée VIEGAS

Mme Monique MORELL, ayant donné procuration à M. Alain GRIEU

Mme Brigitte LESIEUR, ayant donné procuration à Mme Caroline LANGLAIS

Messieurs Guy FERNAND, Michel CUGULLERE, Philippe DE VOLONTAT

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

---

**Objet** : 2022/03/10 : Approbation de la Convention d'utilisation de la plateforme SIG WEB GEOMETROPOLE avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine (PMMCU)

---

**Vu** la décision du Président de PMMCU n° DECP/2021/154 en date du 10/03/2021 prise par délégation du conseil de communauté ;

**Considérant** que, dans le cadre du programme GeoMétropole visant à faciliter la diffusion et l'utilisation de l'information géographique communautaire, PMMCU souhaite ouvrir certains de ses lots de données territoriales vers ses partenaires institutionnels et techniques ;

**Considérant** que ce programme de PMMCU participe à réduire activement la fracture numérique du territoire en proposant ce nouveau type de services géographiques (outils et données territoriales) à certains partenaires dépourvus d'un Système d'Information Géographique (SIG) ;

**Considérant** que l'ensemble des services géographiques proposés seront accessibles depuis la plateforme Web SIG « GeoMétropole » via une connexion sécurisée par un principe d'identification des utilisateurs ou des groupes d'utilisateurs, conformément aux obligations CNIL ;

**Considérant** que les modalités techniques et administratives de ce service seront organisées dans une convention sans volet financier ;

Où cet exposé,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- **D'APPROUVER** la convention entre Perpignan Méditerranée Métropole et la commune afin de bénéficier du service GeoMétropole ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

Fait à Bompas, le 11 juillet 2022



Le Maire,

Laurence AUSINA

PUBLIÉ LE... 22 JUIL. 2022